

## Mandat du Pôle Innovation et prospective

### PROJET

#### 1. Contexte

Le conseil plénier du CNIG, réuni le 1<sup>er</sup> décembre 2021, a validé une nouvelle organisation du CNIG pour renforcer son rôle stratégique et son rôle de coordination des acteurs autour de l'information géolocalisée.

Le renforcement de son rôle stratégique passe par le développement d'une dimension prospective pour ses travaux afin d'anticiper les réflexions et jouer un rôle de conseil face aux évolutions.

#### 2. Mission et objectifs

Le pôle innovation et prospective a pour mission de traiter des sujets prospectifs en s'appuyant sur la communauté de la recherche et de l'innovation afin d'anticiper les évolutions techniques et identifier les secteurs d'activités prioritaires ou matures.

Il a pour rôle d'identifier pour le conseil plénier les sujets qui orienteront les travaux du CNIG et la définition des axes qui seront traités dans les différentes commissions. Il répond au besoin d'identifier les sujets qui orienteront les travaux du CNIG.

Le pôle innovation et prospective est alimenté par les travaux des autres commissions et en particulier des commissions : besoins et usages, Europe et international, et modèles économiques qui constituent trois axes pour éclairer les choix stratégiques.

Il travaillera à établir une vision claire de

- Evolution technique, et évolution des besoins et usages de la donnée géolocalisée
- Evolution du contexte international, et de la réglementation européenne
- Evolution des modèles économiques liés aux nouveaux modes de production du numérique
- Evolution de l'écosystème de l'information géolocalisée et de ses acteurs
- Evolution des compétences et des métiers
- Evolution des cadres juridiques

Et proposera des recommandations dans ces différents domaines.

Le pôle innovation et prospective mènera les actions suivantes :

- Travailler sur la notion de communs numériques sous différents aspects :
  - Identification des sujets (commissions besoins et usages)
  - Méthodologie de développement et de gouvernance des communs (en lien avec le pôle coordination)

- Modèles économiques (commission modèles économiques)
- Benchmarking international (commission Europe et international)
- Cartographie dynamique et économique de l'écosystème de l'information géolocalisée
- Organiser la veille technique
- Coordonner les travaux des commissions et identifier les axes de travail à proposer au conseil plénier

### **3. Organisation et fonctionnement**

Le règlement intérieur du CNIG s'applique à l'organisation et au fonctionnement du pôle.

Le président du pôle présente régulièrement (au moins une fois par an) l'état d'avancement de ses travaux à l'assemblée plénière du CNIG. Le président du pôle pourra se faire assister d'un rapporteur

Le pôle organisera des réunions du pôle et pourra organiser des ateliers ou des évènements ouverts largement.

### **4. Plan de travail prévisionnel**

- Les données géolocalisées pour la transition écologique (Décliner les résultats de l'atelier du 27 janvier et prévoir de nouveaux ateliers)
- diffusion des images satellitaires (Dinamis)
- modèle économique du PCRS
- étude sur la connaissance de l'écosystème géo-numérique

### **5. Liste des membres**

Les membres des commissions Besoin et usages, Europe et International, Modèles économiques

Les présidents de pôles et commission du CNIG